

**Attestation
de parution
immédiate****ANNONCES LÉGALES 24h/24h**Déposez votre annonce : www.letarnlibre.com**Choisissez votre département de diffusion****Le Tarn Libre****Enquêtes publiques****Constitutions****AVIS AU PUBLIC****ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°4
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)
DU GRAND ALBIGEOIS OBJET ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Il est organisé, pour une durée de trente-trois jours consécutifs, du lundi 29 avril 2024 à 9h00, au vendredi 31 mai 2024 jusqu'à 17h00, une enquête publique portant sur le projet de modification n°4 du PLUI du Grand Albigeois qui poursuit les objectifs suivants :

- Faire évoluer des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- Supprimer certaines OAP ;
- Créer, modifier ou supprimer des emplacements réservés (ER) ;
- Créer ou ajuster des Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) ;
- Créer et modifier certaines dispositions réglementaires, écrites ou graphiques, portant notamment sur les sujets de l'habitat, du logement, et de la mixité sociale, du stationnement des cycles, de la mixité fonctionnelle et de la protection des espaces végétalisés... ;
- Ajouter des protections supplémentaires sur les espaces non bâtis ;
- Modifier ou supprimer des Périmètres d'Attente de Projets d'Aménagement Global ;
- Ouvrir à l'urbanisation certaines zones AU_F de moins de 6 ans et créer des OAP en conséquence ;
- Identifier des bâtiments en zone agricole (A) ou naturelle (N) afin de permettre des changements de destination.

DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Madame la présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné madame Isabelle ROUSTIT, retraitée, en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique.

Monsieur Bernard BOUSQUET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le siège de l'enquête publique est établi à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération de l'Albigeois - Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Stratégie Territoriale - Service Planification Territoriale - Bâtiment B - RDC droite - 47 bis rue Charcot 81000 Albi.

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique est consultable et téléchargeable sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5177> pendant toute la durée de l'enquête publique, 7/7 jours et 24/24 heures.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête publique, et dans les mairies des seize communes membres de l'Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un accès au dossier d'enquête publique en version papier est disponible au siège de l'enquête publique, en mairie d'Albi (Hôtel de Ville), en mairie de Cambon-d'Albi, en mairie de Lescure-d'Albigeois et en mairie du Séquestre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un accès au dossier d'enquête publique en version papier est également accessible dans les mairies suivantes : Arthès, Carlus, Castelnaud-de-Lévis, Cunac, Démat, Fréjairrolles, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saliès, Saint-Juéry et Terrassac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête publique consultable dans ces mairies est amputé du rapport de l'évaluation environnementale complémentaire. Seul son résumé non technique y est consultable.

Avant l'ouverture de l'enquête publique et durant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de madame la présidente de l'Agglomération.

MODALITÉS DU RECUEIL DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5177> pendant toute la durée de l'enquête publique, 7/7 jours et 24/24 heures.

L'accès à cette adresse est également disponible depuis un poste informatique mis à disposition au siège de l'enquête publique et dans les mairies des seize communes membres de l'Agglomération.

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5177@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront publiées sur le registre numérique et donc visibles par tous.

- Sur un des dix-sept registres d'enquête publique établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique, et en mairie des 16 communes membres de l'Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Par voie postale en adressant le courrier à : Madame la commissaire enquêteur
Enquête publique relative à la modification n°4 du PLUI du Grand Albigeois
Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Service Planification Territoriale - Pôle Charcot
CS 70304
81024 ALBI CEDEX 9

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête publique.
PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, orales ou écrites, lors des permanences qu'il tiendra :

- le jeudi 16 Mai 2024, de 9h à 12h, en mairie du Séquestre ;
- le jeudi 16 Mai 2024, de 14h à 17h, en mairie de Cambon-d'Albi ;
- le mardi 21 mai 2024, de 14h à 17h, en mairie d'Albi - rue de l'Hôtel de Ville ;
- le vendredi 31 mai 2024, de 14h à 17h, en mairie de Lescure-d'Albigeois.

DÉCISION POUVANT ÊTRE ADOPTÉE À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°4 du PLUI, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le projet de modification n°4 du PLUI a fait l'objet d'une évaluation environnementale complémentaire. L'autorité environnementale a rendu son avis n°2024A0035 en date du 29 mars 2024 sur ce projet de modification du PLUI.

Le rapport portant sur l'évaluation environnementale complémentaire du PLUI, son résumé non technique, et l'avis précité figurent au dossier d'enquête publique.

legale@letarnlibre.com**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET
DU LUNDI 29 AVRIL 2024 AU JEUDI 16 MAI 2024
RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Par arrêté n°2024-02 du 26/03/2024, le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, Monsieur Pascal BUGIS, a décidé de soumettre à enquête publique la « Révision partielle du zonage d'assainissement de la commune de Noailhac », pendant une durée de 18 jours, du 29 avril 2024 à 9h00 au 16 mai 2024 à 18h30, dates incluses.

Le projet cible en particulier le passage en assainissement collectif des secteurs : Avenue Charles Tailhades (RD93), Pont du Grel, Le Colombier et La Rive.

Monsieur François PAUTHE a été désigné par la décision n° E23000052/31 du 17 avril 2023 émanant du Tribunal Administratif de Toulouse, commissaire enquêteur pour l'enquête : « Révision du zonage d'assainissement collectif de la commune de Noailhac ».

Le siège de l'enquête se situera à la mairie de Noailhac.

Le dossier d'enquête pourra être consulté librement et gratuitement :

- à la mairie de Noailhac, en version papier et sur un poste informatique mis à disposition, aux jours et heures habituels d'accueil, soit :
- lundi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h30,
- mardi et vendredi de 8h00 à 12h00,
- mercredi de 8h00 à 13h00,
- sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet <https://www.castres-mazamet.fr/environnement-et-dechets/enquete-publique-assainissement-Noailhac> où il sera téléchargeable librement.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Noailhac,
- par courrier adressé à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur : Mairie de Noailhac, Place Paul Granaud, 81490 Noailhac
- par e-mail à l'adresse suivante : zonage-assainissement-noailhac@castres-mazamet.com. A noter que ces observations seront consultables sur <https://www.castres-mazamet.fr/environnement-et-dechets/enquete-publique-assainissement-Noailhac>

Toute contribution formulée avant le 29 avril 2024 - 9h00 et après le 16 mai 2024 - 18h30, ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

Le Commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Noailhac, aux jours et horaires suivants :

- le lundi 29 avril 2024, de 10h00 à 12h00,
- le lundi 6 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 16 mai 2024 de 16h30 à 18h30,

afin de recueillir les observations et répondre aux demandes d'information présentées par le public.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera alors clos et signé par Monsieur le Commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport du Commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public à la mairie de Noailhac et sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (<https://www.castres-mazamet.fr/environnement-et-dechets/enquete-publique-assainissement-Noailhac>) durant un an, à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision partielle du zonage d'assainissement de la commune de Noailhac, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Dissolutions**AVIS DE DISSOLUTION****PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 28 MARS 2024**

Le 28 Mars 2024, Bruno AVEROUS demeurant 40 rue du Maranel 81000 ALBI, associé unique et gérant de la société AdB Consult, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination du liquidateur ;
- Première résolution : Dissolution anticipée - Mise en liquidation amiable
L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Mars 2024 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation" et le siège de la Société sera fixé au 40 rue du Maranel 81000 ALBI.

Deuxième résolution : Désignation du Liquidateur

Bruno AVEROUS demeurant 40 rue du Maranel 81000 ALBI, décide d'exercer les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

En fin de liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

**Le gérant et associé unique
B. AVEROUS****AVIS DE DISSOLUTION**

PV d'assemblée générale extraordinaire de la SCI STAMIB.

L'AG tenue à Albi le 9 février 2024 a décidé de la dissolution de la SCI.

Mandat de liquidation a été donné à M. Philippe Bonnacarrère à effet du 9 février 2024.

Fait à Albi le 25 avril 2024.

**Le liquidateur
Philippe Bonnacarrère****CIEL DE COCAGNE**

SARL au capital de 7 650 €

Siège social :**336 allée des rouges gorges
81390 SAINT GAUZENS**
RCS de CASTRES n°499 353 375**DISSOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire du 22/04/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25/04/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. VINZELLE JEAN CHARLES, demeurant 336 allée des rouges gorges, 81390 SAINT GAUZENS et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de CASTRES.

M Vinzelle Jean Charles**S.C.P. «BERTRAND BOYER»
Société d'Avocats Conseils
de Droit des Sociétés
ALBI (Tarn)
Villa Rochegude
12, Boulevard Carnot****2 rue François Arago
81000 ALBI****Avis est donné de la
constitution de la société
civile de construction vente
« LE CLOS DE SAINT JUERY »**

Capital social : 1 000 Euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

Siège social : CUNAC (Tarn) 92, Route des Avalats.

Objet : la société a pour objet l'acquisition d'un terrain à bâtir sis à SAINT JUERY (Tarn) Rue Pablo Picasso, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain, la construction sur ce terrain d'une ou plusieurs maisons en vue de leur vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement, à titre accessoire et par exception la location des lots restant à la suite d'une promotion immobilière dans l'attente de leur vente, la vente en état futur achèvement, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives, le financement des opérations ci-dessus au moyen de capitaux propres et/ou de capitaux empruntés à des tiers ou à ses associés.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : la société « AMELKIS », société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, ayant son siège social à CUNAC (Tarn) 92, Route des Avalats, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ALBI sous le numéro 980 703 789, dont le représentant permanent est Monsieur Alain REGOLA, demeurant à CUNAC (Tarn) 92, Route des Avalats.

Cessions de parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation : Tribunal de Commerce d'ALBI.

Pour avis, la gérance.**Clôtures****CLÔTURE**

PV d'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI du 15, rue de la Poudrière

L'Assemblée Générale s'est tenue à Albi le 24 avril 2024 a constaté la clôture des opérations de liquidation de la SCI.

Le compte de clôture a été approuvé et sera déposé au greffe de commerce d'Albi.

La date d'effet est fixée au 1^{er} mai 2024 et au plus tard à la date de radiation du RCS.

Fait à Albi le 25 avril 2024.

**Le liquidateur
Philippe Bonnacarrère****Vie des sociétés****Commissaire aux comptes****Dénomination :
METRONOME TECHNOLOGIE.**

Forme : SAS.

Capital social : 38250 euros.

**Siège social :
ZA DE GARRIGUE LONGUE
81600 MONTANS.**

387912710 RCS d'Albi.

Aux termes d'une décision en date du 8 avril 2024, à compter du 8 avril 2024, l'associé unique a pris acte de la modification de commissaire aux comptes :

- CFD AUDIT (titulaire partant)
Mention sera portée au RCS d'Albi.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CASTRES, de la société LAM, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 1.000 € dont le siège social est 6 Avenue Abel Rolland 81390 BRIATEXTE et dont l'objet social est l'exercice libéral de la profession de masseur-kinésithérapeute. Sa gérante est Madame Marion BEGLIN demeurant 1 impasse de Larroque 81150 TERRASSAC.

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 21/04/2024, il a été constitué une SASU dénommée : GLOBAL ENERGIE CONFORT

Capital : 1.000,00€

Siège social : 72 chemin de Jansau - 81600 GAILLAC.

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'étude, la vente, l'installation et la maintenance de tous équipements thermiques et de climatisation, et d'une manière générale tous travaux et services se rapportant à l'objet social.
- toutes les opérations liées aux domaines de la plomberie et de l'électricité, y compris toutes les activités connexes

- toutes activités associées à l'énergie renouvelables, en particulier celles liées à l'énergie photovoltaïque et aux panneaux solaires

- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

La durée de la société est fixée, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Successions**AMENAGEMENT DE REGIME
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Me Philippe LABASSA, Notaire Associé de la SELARL « NOTALIFE », titulaire d'un Office Notarial à COUFOULEUX, 57 Av Jean Bérenguier, le 25/04/24, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial contenant notamment apport de bien propre appartenant à M. Claude AUREL, à la communauté existant entre Monsieur Claude Odon AUREL, retraité, et Madame Brigitte Gisèle VIALA, retraitée, demeurant ensemble à CAHUZAC-SUR-VERE(81140) Pech Del CelM. né à CAHUZAC-SUR-VERE (81140) le 24 septembre 1950, Mme née à CAHUZAC-SUR-VERE (81140) le 11 janvier 1958, mariés à la mairie de CAHUZAC-SUR-VERE (81140) le 23 juillet 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Tous deux de nationalité française. Opposition à adresser dans les 3 mois de la parution de présent avis par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier à Maître LABASSA, 57 Avenue Jean Bérenguier 81800 COUFOULEUX (art. 1300-1 NCPC).

**Pour avis
Me Philippe LABASSA.**